

# **MAIRIE DE FRESSINES**

## **PROCES VERBAL**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 10 AVRIL 2018**

Le dix avril deux mille dix-huit, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 4 avril 2018.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHARTIER Patricia, HERAULT Laurence, LEDOUX Nadine, MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, ROUSSEAUX Patrick, TEXIER Alain.

Excusée : Mme PIOT Marylène (pouvoir à M. DUPEU Laurent).

Secrétaire : M. PETIT Yannick.

Il n'y a aucune observation sur les deux derniers procès verbaux. Monsieur le maire demande aux élus de signer le registre.

#### **1 – DEVIS ARMOIRE MAIRIE**

Le Conseil accepte la proposition de M. le maire pour l'achat d'une armoire nécessaire au secrétariat de mairie d'un montant de 395,14 € TTC, Ets LIERE de Chauray.

#### **2 – DEVIS INFORMATIQUE ECOLE ET MAIRIE**

Ecole : Accord du Conseil pour l'achat d'un ordinateur portable pour l'école. Coût : 725,40 € TTC avec antivirus pour 3 ans, Ets AIPC de la Crèche.

Mairie : M. le maire explique que le travail des secrétaires (3 sur 2 jours) serait plus fonctionnel si chaque poste était équipé des logiciels Cégid qui gèrent la comptabilité, les élections ....

Préférant que le service reste autonome, M. Nivau propose aussi de faire installer un serveur dans les locaux de la mairie plutôt que le SaaS (proposition de serveurs distants, le clouid) proposé par le centre de gestion.

Dans un cas comme dans l'autre, l'ordinateur principal ne supportera pas les modifications et devra être remplacé. Le centre de gestion devra installer les logiciels sur les autres postes?

Les devis des Ets Mellecom de Melle : partie serveur 2 639,59 € TTC et partie ordinateur 1 171,99 € TTC. A ce coût s'ajoutera le montant de deux autres licences nécessaires pour les logiciels Cégid et leur maintenance annuelle par le centre de gestion.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à ces achats.

#### **3 – DEVIS TRANSPORTS SCOLAIRES**

Les élus renouvellent leur accord à M. Le maire pour le choix de l'entreprise de transport la moins disante pour les déplacements dans le cadre des sorties scolaires. Il est rappelé qu'un montant de 1 500,00 € est prévu au budget pour cette dépense.

Au sujet du transport scolaire, M. FOUCHE rappelle la décision du Conseil municipal de ne plus participer aux APS (Activités Péri Scolaires) de la communauté de communes Mellois en Poitou et de ce fait de ne pas payer. Pour avoir participé à une réunion hier au soir à la CC, il semblerait que le transport scolaire vers la piscine, pris en charge jusqu'à présent par leurs services, devienne payant.

#### **4 - PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION RESEAU DES SECRETAIRES DE MAIRIE**

Monsieur le maire fait savoir que Madame GIRARD Nathalie, secrétaire de mairie, a fait une formation par l'intermédiaire du réseau des secrétaires de mairie des Deux-Sèvres (association loi 1901).

Pour cette formation ou pour participer à d'autres formations dans le courant de l'année, une cotisation annuelle de 15,00 € lui a été demandée.

Monsieur le maire propose aux élus de rembourser ce montant à Madame GIRARD Nathalie puisque la formation effectuée (ou celles à venir) a été faite pour les besoins du service administratif de la mairie.

Les élus émettent un avis favorable à la proposition de M. le maire.

## **5 – DEVIS POUR ACCESSOIRES AMENAGEMENTS EXTEREURS DE LA MAIRIE**

\*Pour compléter l'aménagement extérieur de la mairie, M. NIVAU propose l'achat de quatre nouvelles vitrines d'information en remplacement des deux existantes, pour un montant de 988,80 € TTC aux Ets VEDIF de Florensac (34), établissement le moins cher qu'il ait trouvé.

Les vitrines actuelles seront installées, l'une à la cantine, l'autre sous le préau dans le cimetière.

\*M. le maire rappelle qu'un avenant en moins value de 13 170,00 € TTC a été signé avec l'entreprise BONNEAU évitant l'achat de buses décoratives. Il propose en remplacement, l'acquisition de grosses jardinières de différentes couleurs (gris anthracite, vert, fuchsia) pour un montant global de 2 674,42 € TTC.

\*Il est proposé un devis des établissements DALLERIT de Ste Néomaye pour signalétique extérieur « salle associations » non prévue au marché de travaux.

Accord du Conseil.

## **6 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information/M. FOUCHE Patrice

- La commission propose le montant des subventions 2018 aux associations.

Concernant la création de l'association "Les Anciens Elèves de Fressines", il n'est pas attribué de subvention pour cette année mais la gratuité de l'utilisation de la salle des fêtes. Les subventions : ACCA 610 €, APE 560 €, PETANQUE 225 €, ASS SCOLAIRE 300 €, ECOLE pour projet CIRQUE 3 000 €, CUMAV 270 €, ECOLE DE MUSIQUE 560 €, ECOLE DU SPORT 310 €, FRESSINES EN FETE 450 €, FRESSINES.NET 520 €, FRESS.SCENE 205 €, GYMNASTIQUE 380 €, LA TRIBU DES TAMALOUS 340 €, LES FRESSI-NOUS 220 €, METRONOME 300 €, PING PONG 450 €, SPORT ATTITUDE 470 €, USEP 292,60 €, PROTECTION CIVILE 115 €. Accord des élus.

Une discussion aura lieu ultérieurement au sujet de l'utilisation de la salle des associations située à côté de la salle du Conseil, actuellement en cours d'aménagement.

- Monsieur Fouché remet à chacun le compte rendu de la dernière commission Information du 8 mars et passe en revue chaque point :

L'inauguration de la nouvelle mairie est prévue le 16 juin 2018, à condition que tout soit terminé. Les élus font le choix du feu d'artifice du 14 juillet tiré par les Ets FILLON de Parthenay pour un montant de 2 560,00 € TTC.

11 novembre 2018, prévision d'un piquet d'honneur. Nettoyage du monument aux morts et regravure de la plaque.

Acquisition d'un panneau d'affichage lumineux pour un montant de 14 268,00 € TTC aux Ets LUMIPLAN. Accord des élus. Une autre entreprise, ELAN CITE, avait proposé un devis moins cher mais le produit n'avait pas les mêmes caractéristiques.

### Ecole/Mme LEDOUX Nadine

- Les entretiens professionnels des agents ont été réalisés.
- Le Conseil d'école a eu lieu. La fermeture d'une classe est officielle même si les parents d'élèves font la recherche de nouveaux enfants pour la rentrée de septembre.
- Mme Ledoux a retravaillé le PEDT (Projet Educatif Territorial) qui pourrait être validé par le Conseil d'école de Juin.

Mme Chartier pense que la classe sous le préau, même si les enseignants ne l'apprécient pas en tant que telle, sera très demandée de leur part si la neuvième classe n'existe plus. M. le maire souhaite que cette salle soit mise à disposition pour le psychologue scolaire, pour des réunions et partagée avec les APS et ce, afin de réserver la garderie à son propre usage.

C.C.A.S./Mme CHARTIER Patricia

\* Réunion C.C.A.S. le 29 mars dernier. Le budget a été voté avec une participation de la commune de 2 000,00 €. La commune prendra à sa charge le nettoyage de l'appartement laissé en piteux état par la personne recueillie, sans domicile fixe. Les élus émettent un accord au devis de 402,00 € TTC de l'entreprise TECHNI PROPLETE de Niort.

Voirie-bâtiments/M. Texier Alain

- Une commission voirie a eu lieu en février. Différentes demandes de riverains rue du Haut Moulay ont été étudiées par la commission pour limiter la vitesse. Pas de réelles propositions valables n'ont été trouvées.

- Deux miroirs ont aussi été demandés, l'un pour la sortie de l'impasse du Haut Moulay, l'autre pour Rochetan.

M. Nivau n'est pas satisfait de l'étude de ces dossiers. Il estime que des solutions peu onéreuses pourraient être trouvées.

M. Rousseaux répond que la commission a fait correctement son travail.

M. Nivau, en tant que président de la commission propose de réunir à nouveau celle-ci le vendredi 27 avril à 17h30.

- Lors du prochain Conseil, il sera question des travaux de voirie en commun ou non avec la commune de Vouillé.

- Devis pour remettre les dalles de plafond à la nouvelle mairie (détériorée par les fortes pluies). L'entreprise la moins onéreuse : SMCC 892,25 € TTC livrées pour 120 dalles, un autre fournisseur sera consulté.

- Les travaux de la toiture de la nouvelle mairie vont commencés le lundi 16 avril. Les garde-corps seront prêtés. Durée des travaux prévue : 2 semaines.

- M. Texier énumère les devis qui seront intégrés dans le budget, avec accord des élus.

**7 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le compte de gestion, élaboré par la trésorerie municipale de Celles-Sur-Belle est approuvé à l'unanimité. Les chiffres du compte administratif communal sont en concordance.

**8 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain TEXIER,

- Après approbation du compte de gestion 2017,
- Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2017,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,
- Constatant que le compte administratif de la commune présente les résultats suivants ;

	Résultats De clôture 2016	Virement à la section d'investissement 2017 (art.1068)	Résultats de l'exercice 2017	Restes à réaliser 2017	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats
Investissement	+ 25 348,78 €		- 497 358,29 €	dépenses - 111 700,00 € Recettes + 115 790,00€	+ 4 090,00	- 467 919,51 €
Fonctionnement	+ 601 157,72 €	- 134 263,22 €	+ 202 051,34 €			+ 668 945,84 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

**Décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	<b>668 945,84 €</b>
--	---------------------

<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (cpte 1068)	<b>467 919,51 €</b>
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) Affectation de l'excédent reporté en section de fonctionnement (ligne 002)	<b>201 026,33 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## **9 – VOTE DU BUDGET 2018**

Une proposition est remise à chaque élu avec quelques données enregistrées depuis le dernier Conseil telles que les dotations de l'Etat qui sont maintenant connues. Les différents devis ont été intégrés en dépenses.

M. Nivau fait savoir que le SAM ne peut demander de participation aux communes adhérentes.

Le budget est présenté sans augmentation des taux fiscaux qui vont être étudiés au point suivant.

Le fonds de compensation de TVA avoisinera les 100 000 € mais par sécurité, il n'est prévu au budget que 50 000 €.

La demande de DETR pour l'aménagement d'une aire de jeux à l'école a été validée. Pour autant, cela ne préconise pas l'accord d'une subvention. M. le maire rappelle que ce projet ne se fera pas sans l'obtention d'une subvention. La dépense a été inscrite au budget.

Parmi les grosses dépenses, il y a la fin du chantier de la mairie phase II et les aménagements extérieurs, différents réseaux rue des Roches, les travaux pour l'accessibilité, de gros travaux en régie tels que la toiture de la mairie ...

Le budget s'équilibre ainsi à 1 371 348 € en section de fonctionnement et à 965 946 € en section d'investissement.

Le vote du budget sera soumis après étude des taux et de la ligne de trésorerie.

## **10 – VOTE DES TAUX FISCAUX 2018**

Une simulation est remise à chaque élu avec différentes augmentations des taux.

Après délibération, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le taux des taxes locales pour l'année 2018, sans augmentation.

Les taux sont les suivants :

Taxe d'habitation .....	15,84 %
Taxe foncière (bâti).....	18,85 %
Taxe foncière (non bâti) .....	78,17 %

## **11 – BUDGET M4 APPROBATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de statuts pour la régie à autonomie financière pour l'exploitation du service "production d'énergie photovoltaïque" faisant suite à la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du restaurant scolaire, lors de sa construction.

M. le maire énumère les articles relatifs à ces statuts.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, votent les statuts tels qu'ils ont été présentés.

## **12 – LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le maire expose :

En raison de l'attente de versement de subventions en matière d'investissement, et afin de couvrir les décalages entre les dépenses engagées et les recettes à encaisser, le recours à un emprunt (prêt crédit relais) est nécessaire.

Après consultation de plusieurs organismes bancaires et financiers, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- Retenir la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes qui propose les meilleures conditions techniques et financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- décide la réalisation d'un emprunt d'un montant de 100 000 euros à la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, destiné à financer les dépenses d'investissement, pour une durée totale de 2 ans dont les intérêts seront payables trimestriellement au taux fixe de 0.49%, auquel il faut ajouter 100 euros de frais de dossier,
- prend acte qu'en cas de remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du remboursement par anticipation,
- s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt,
- s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes,
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **LE BUDGET**

Après la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition et de souscrire un emprunt relié de 100 000 € (cf. points 10 et 12) le budget s'équilibre à 1 371 348 € en section de fonctionnement et à 1 065 946 € en section d'investissement.

Il est voté à l'unanimité des élus.

## **13 – ETUDE AMENAGEMENT FONCIER LE VIVIER**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que le captage des Eaux du Vivier est stratégique pour l'alimentation en eau potable du Sud Deux-Sèvres et fait partie des captages prioritaires Grenelle. Le contrat « Re-Source » que porte le syndicat d'Eaux du Vivier a pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées pour reconquérir la qualité d'eau brute exploitée, avec tous les acteurs du territoire.

Dans le cadre de ce contrat territoriale 2016-2020 pour la qualité de l'eau du bassin d'alimentation des captages du Vivier et du Gachet, le Département des Deux-Sèvres est porteur d'une démarche d'aménagement foncier sur tout ou partie des communes de La Crèche, Vouillé, Fressines, Mougou, Thorigné, Aigonnay et Saint-Néomaye. L'enjeu, sur ce captage prioritaire, est de limiter durablement les risques de pollutions agricoles en agissant sur la structuration du parcellaire d'exploitation.

La phase préalable à cette démarche est le lancement d'une étude réglementaire d'aménagement foncier composée d'un état des lieux exhaustif et pluridisciplinaire du territoire permettant la construction d'un schéma directeur d'aménagement foncier sur un périmètre défini par les acteurs du territoire.

Après discussion sur l'intérêt d'un aménagement foncier pour répondre, en partie, à ces enjeux, le conseil municipal décide de solliciter le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour lancer, à sa charge, une étude d'aménagement foncier sur tout ou partie des communes de La Crèche, Vouillé, Fressines, Mougou, Thorigné, Aigonnay et Saint-Néomaye.

## **14 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M. Petit Yannick demande des informations sur la CC Mellois en Poitou. M. Fouché lui répond qu'il s'est rendu au débat d'orientation budgétaire et qu'il manque 1,5 millions d'euros. Certains services ne dégagent pas de bénéfices mais du déficit tels que les activités péri scolaires, le secteur enfance jeunesse ainsi que le scolaire. Les leviers pour compenser ces pertes seraient : L'augmentation du coût des services, récupérer 2 % voire plus sur les AC (Attributions de Compensation), augmenter l'imposition des ménages. Au niveau du personnel, trente embauches équivalents temps plein sont à l'étude.

M. le maire fait savoir que le maire de Villiers en Bois a fait une demande de rattachement à la CAN (Communauté d'Agglomération Niortaise) le 8 janvier 2018. La CC Mellois en Poitou a demandé un peu plus de réflexion.

Les représentants des communes de Mougou-Thorigné et Fressines vont être reçus par M. Jérôme Baloge, Président de la CAN d'ici fin avril. Les deux EPCI, leurs communes adhérentes, la CDCI devront se positionner et Madame le Préfet prendra la décision finale.

Madame Chartier Patricia annonce que la base de Gournay (centre de distribution des grandes surfaces) devrait cesser ses activités d'ici trois ans. Les écoles aux alentours auront des difficultés si les familles partent.

Prochain Conseil le 15 mai 2018.

La boîte d'échange des livres sera installée devant la mairie.

Fin de la séance à 23h35